

Référentiel technico-économique SYSTÈMES BOVINS- LAIT Conjoncture 2022

Le référentiel technico-économique présente les résultats de suivi des exploitations membres du « Réseau de Références en Elevage ». Un dispositif conduit au niveau national par l'Institut de l'Elevage (Idele) et animé localement par la Chambre d'Agriculture de La Réunion. Il fournit des repères et des références technico-économiques pour le conseil agricole et le pilotage des élevages des ruminants.

L'Institut de l'Elevage met à disposition les outils et la formation des conseillers agricoles. Un appui technique et une analyse des données technico-économiques des fermes viennent compléter ce partenariat avec la Chambre d'Agriculture.

Nos remerciements à toutes les personnes qui contribuent à ce travail collectif, associant les conseillers d'élevage de la Chambre d'Agriculture et les ingénieurs de l'Idele, ainsi que les partenaires de la filière, en particulier la SICALAIT, URCOOPA et les divers centres de gestion. Sans oublier les éleveurs membres du au Réseau pour leur participation active.

SYSTEMES D'ELEVAGE EN SUIVI

En 2022, 49 élevages laitiers adhérents à la coopérative laitière SICALAIT ont été identifiés dans le département. Parmi ces élevages, il faut compter deux nouvelles installations et trois cessations d'activité.

Le service du contrôle laitier a enregistré 2 342 vaches (*source Mil'Klic*), avec un nombre moyen stable de 52 vaches par ferme. La moyenne de production est d'environ 6 954 litres par vache.

Au niveau du Réseau de Références en Elevage, les systèmes laitiers de la Réunion se différencient principalement en fonction du contexte pédoclimatique, de la dynamique d'évolution et des choix technico-économiques de l'éleveur. Ces systèmes se distinguent alors par la taille du cheptel et la productivité laitière par hectare de surface fourragère :

1. **Système Semi-Intensifs Moyen Troupeau (SIMT)**
avec une productivité entre 12 500 et 35 000 l/ha
et moins de **49 vaches laitières**
2. **Système Semi-Intensifs Grand Troupeau (SIGT)**
avec une productivité entre 15 000 et 35 000 l/ha
et plus de **50 vaches laitières**

A l'issue du suivi des fermes de références, deux modélisations sont réalisées et sont mise à jour en début d'année par les données techniques, et ensuite par les données économiques issues de la comptabilité à la fin du premier semestre. Les deux modèles de fonctionnement sont l'Exploitation Standard (ES) et le Cas-Type Objectif (CTO).

Le **Cas-Type Objectif (CTO)** correspond à la situation d'un élevage performant, soit la moyenne haute (tiers supérieur) des données technico-économiques des élevages de ce type. Les résultats sont confortés par les données des fermes suivies et l'expertise des conseillers. Le CTO sert de référence pour des évolutions de moyen terme.

L'**Exploitation Standard (ES)** est représentative de la moyenne des exploitations de ce type. Ses données techniques et économiques sont positionnées selon des bases de données plus larges et l'expertise filière. L'ES sert de référence pour une installation, sur le court terme.



SEMI-INTENSIF MOYEN TROUPEAU « SIMT »

C'est une exploitation de type familial, avec une ou deux unités de main-d'œuvre familiale, une quarantaine de vaches et de 6 à 15 ha de surfaces fourragères.

Ce type de ferme se caractérise par des surfaces réduites, conduites de manière intensive, avec une productivité laitière à l'hectare élevée : 12 500 à 35 000 litres de lait à l'hectare. Le chargement animal est de l'ordre de 2,5 à 4 VL/ha de surface fourragère.

L'élevage est spécialisé en production laitière. Son installation demande des investissements en bâtiment équipé et en mécanisation conséquents. Certaines tâches, comme la fénaison et/ou l'épandage de lisier, peuvent être faites par des entreprises de travaux agricoles. Pour le renouvellement du cheptel, l'exploitation élève une partie de ses propres génisses, et peut racheter à la coopérative SICALAIT des génisses amouillantes ou prêtes à vêler.

L'autonomie fourragère est de plus de 50% du besoin des animaux. La couverture de ces besoins alimentaires est assurée par la production d'ensilage d'herbe en balles rondes, complétée par l'achat de concentré, de paille de canne et de foin.

Ce type d'élevage est régi par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Il représente plus de 50% des exploitations laitières de l'île.

Domaine de validité :

SAU de 8 à 16 ha - 30 à 49 vaches
Main d'œuvre de 1 à 2 UMO
Chargement de 2,5 à 6 UGB/ha SFP
Production de 180 000 à 450 000 L

SEMI-INTENSIF GRAND TROUPEAU « SIGT »

Pour permettre l'installation d'un ou plusieurs associé(s), l'élevage dit « individuel » augmente son troupeau et fait évoluer son statut sous forme sociétaire, GAEC ou EARL. Avec moins de quatre-vingt vaches, et une trentaine d'hectare en surface fourragère, ce système dispose de deux à trois unités de main-d'œuvre familiale et d'un salarié à plein-temps.

La conduite technique est dite intensive, impliquant un chargement animal élevé à plus de 4 VL/ha et une productivité laitière de 15 000 à 35 000 litres à l'hectare.

Dans la majorité des cas, le troupeau reste toute l'année en stabulation libre avec une aire d'exercice. Quelques fermes recourent au pâturage sur une partie des prairies. Le reste de la surface est allouée à la fauche pour la production de balles rondes d'ensilage.

Les investissements en bâtiment et matériels sont beaucoup plus importants, impliquant des montants élevés d'annuités. Au vu de la main-d'œuvre existante et de l'investissement en mécanisation, ce type d'élevage réalise toutes les tâches liées à l'élevage et à la fénaison. Les travaux réalisés par des tiers sont plus rares.

L'exploitation est soumise au régime d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ce type d'élevage représente plus de 35% des élevages à La Réunion.

Domaine de validité :

SAU de 20 à 40 ha - 50 à 90 vaches
Main d'œuvre de 2,5 à 4 UMO
Chargement de 2 à 4,5 UGB/ha SFP

STRUCTURE		
Facteurs de production	SIMT	SIGT
SAU (ha)	21,5	28
UMO familiale	2,0	2,5
UMO Salariée	0	1
Nombre de vaches productives	49	80
Chargement (UGB/ha)	3,39	4,70
TROUPEAU LAITIER		
Performances techniques		
Production laitière (l)	350 399	579 506
Productivité par vache (l/VL)	7 151	7 244
Productivité par UMO (l/UMO)	175 200	165 573
Productivité par ha de SFP (l/ha SFP)	16 298	20 697
Taux de renouvellement ¹ (%)	34%	39%
Consommation de concentrés ² (g/L)	558 gr	583 gr

¹ Le taux de renouvellement est défini comme le ratio entre le nombre de génisses ajoutées au troupeau de vaches reproductrices chaque année et le nombre de vaches laitières déjà présentes.

² Cette consommation de concentrés est exclusive aux vaches laitières productives. Elle se réfère à la quantité d'aliment nécessaire pour produire un litre de lait. Elle n'inclut pas la consommation des génisses.



PRIX DU LAIT 2022

(Source SICALAIT)

Le prix moyen du lait, sans pénalité, payé à l'éleveur pour une exploitation de type SIMT est de **683€** les 1 000 litres, contre **672€** pour le type SIGT. Ce montant inclue une déduction des cotisations interprofessionnelles.

Ce prix moyen se compose :

- du prix de base de 528 € / 1 000L,
- de l'aide Fodelait de -6,18 € / 1 000 L,
- de l'aide Poseidom de 110 € / 1 000 L,
- de la modulation interprofessionnelle de 48€ / 1 000 L,
- de l'aide Engagement Responsable de 13,20 € / 1 000 L,
- d'aide Developp'Lait variant de 22 à 47 € / 1000L,
- des cotisations interprofessionnelles de - 42,69 € / 1 000 L.

Le « prix de base » prend en compte le prix de référence de 409 €, la modulation versée par la coopérative 68,5€ et un complément hors-convention de 51€ qui dépend du litrage produit.

AIDES POSEI 2022

(Source : DAAF La Réunion)

Prime d'abattage

En 2022, les conditions d'éligibilité et les montants de la prime d'abattage sont restés inchangés.

Pour la production laitière, une vache reformée, envoyée à l'abattoir pèse en moyenne 600 kg vifs, soit moins de 320 Kg carcasses. Le montant de la prime à l'abattage et le complément s'élèvent ainsi à 260 €.

Prime à l'abattage	
Catégorie	Montant
Veaux de 1 mois à 8 mois d'âge pour -181 Kg vifs	60 €
Gros bovins à partir de 8 mois d'âge	130 €

Complément pour les gros bovins	
Catégorie (La Réunion)	Montant
Tranche A : 220 – 270 kg carcasses	80 €
Tranche B : 271 – 320 kg carcasses	130 €
Tranche C : plus de 320 kg carcasses	170 €

ICHN et MAEC

L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) est demeurée stable en 2022. L'intégralité du territoire de La Réunion est classée en tant que zone de montagne. Le montant initial est de 340 € par hectare pour les 50 premiers hectares, et de 226 € par hectare pour les 25 hectares suivants. Par la suite, ce montant initial évolue en fonction du chargement par hectare.

Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)		
Zone	50 premiers hectares	25 ha suivants
Zone de montagne	340€/ha	226€/ha

Les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) sont destinées aux exploitations ayant une densité animale comprise entre 0,3 et 2,5 Unités de Gros Bétail (UGB) par hectare. Elles se déclinent en deux niveaux de financement en fonction des parcelles :

- 120€ par hectare
- 239€ par hectare pour les parcelles sans utilisation de produits phytosanitaires.

Pour obtenir de plus amples informations sur les critères d'éligibilité et les engagements requis pour bénéficier de ces mesures, veuillez contacter la Chambre d'Agriculture.

Montant payé en fonction de la zone et du chargement		
Zone	Chargement (UGB/ha)	Montant
Montagne + Piémont	0,01 à 0,29	Non éligible
Montagne + Piémont	0,30 à 2,5	100 %
Montagne + Piémont	2,51 à 3,50	90 %
Montagne + Piémont	3,51 à 4,00	70 %
Montagne	Au-delà de 4,00	30€/ha
Piémont	Au-delà de 4,00	Non éligible

AIDES VERSEES PAR L'INTERPROFESSION ET LA COOPERATIVE

(Source : SICALAIT)

Developp'Lait

Developp'Lait est un soutien destiné à encourager la qualité du lait et à améliorer la gestion technique des troupeaux laitiers. Il n'existe désormais aucune limite de production pour les paiements, et la valeur du point reste constante à **4,7 €** pour chaque tranche de **1 000 litres**.

Thèmes	Critères	Indicateurs	Points
Volume Max 5,5 points	Prévision de production	2 prévisions par an faites par SICALAIT et Chambre d'Agriculture	1,5 si augmentation >5% 0,5 si augmentation de 0 à 5%
	Reproduction	Intervalle Vêlage –Vêlage (IVV)	1 si IVV < 430 jours
	Auto production des génisses	Effectif de génisses +2ans > 50% du nombre de VL	1
	Livraison de génisses à la ferme Sicalait	Nombre de veaux collectés sur l'effectif de VL	1,5 si >15% 0,5 si entre 10 à 15%
Bien-Être Animal Max 3 points	Taux de mortalité des VL	Documents de notification	1 si < 8%
	Motricité	Note fournie par le GDS	1 si < 1,45
	Matière grasse (MG)	Moyenne MG sur 12 mois glissants	1 si Moyenne MG > 35g/l & moins de 6 résultats tanks < 35g/l
Qualité du lait Max 1,5 points	Germes et cellules	Moyenne germes et cellules sur 12 mois glissants	1 si Moyenne Germes < 30 000 & Cellules < 400 000

Engagement responsable

L'Engagement Responsable est une aide liée aux pratiques axées sur la préservation de l'environnement et le bien-être des animaux. Il se concentre particulièrement sur la gestion appropriée des pâturages, la gestion des déchets de l'élevage, ainsi que l'utilisation efficace des ressources en énergie et en eau. Le montant maximal de cette aide est établi à **16,5 €** par tranche de **1 000 litres** de lait, sans aucune restriction quant au volume total de lait produit, sur la base de **13 points**. Pour l'année 2022, la moyenne des points obtenus s'élève à 10,5 points, ce qui équivaut à une aide financière de 13,2 € par tranche de 1 000 litres.

FODELAIT

L'aide octroyée dépend de deux variables : le coût de la poudre de lait et le soutien au revenu des éleveurs. En fonction de la variation du prix de la poudre de lait, elle peut être soit positive, entraînant ainsi le versement d'une aide aux éleveurs, soit négative, ce qui implique une déduction des aides interprofessionnelles versées. En 2022, le montant moyen de l'aide FODELAIT était de **-6,18€** par tranche de **1 000 litres**.

Thèmes	Descriptifs	Détails du critère	Points
Agro-écologie	2 formations agro-écologie	Attestation ou émargement à la formation	1 par formation (2 max)
Gestion des prairies	Gestion des surfaces fourragères	Prévisionnel fourrager par l'ARP	0,5
		Plan de fertilisation par l'ARP	0,5
	Technique culturale simplifiée : sur-semis, et mélange multi-espèces	Facturée de semences acquittée (ARP) ou attestation prairie multi-espèces	1,5
Protection sanitaire des animaux et de l'exploitation, BEA	Réalisation de parage préventif	Facture acquittée sur les 80% du cheptel	1,5
	Présence de pédiluve / aspersion	Facture d'achat des produits et	2
Entretien, propreté des exploitations	Absence de déchets, végétation taillée et ferrailles absentes ou stockées	Photos du site	1,5
Economie d'énergie, production d'énergie renouvelable, gestion des déchets	Economie et production d'énergie renouvelable	Photos de l'équipement	1,5
	Tri des déchets plastiques	Bon d'enlèvement	1
Economie de la ressource en eau	Récupération d'eaux (eau de lavage, pluie)	Photos + Fiche d'élevage	2
	Suivi de la qualité de l'eau	Résultats d'analyse ARS ou GDS	1
	Suivi des consommations : compteur dédié au bâtiment d'élevage et relevés de consommations	Photos + cahier d'enregistrement	1

Aide POSEI DOM à la production

L'aide POSEI s'élève à 110 € pour chaque tranche de 1 000 litres de lait produit, et est versée en fonction du volume total de production.

Modulation interprofessionnelle

Afin de maintenir les revenus des éleveurs face à l'augmentation des coûts des matières premières, un ajustement des aides modulation a été instaurée. En 2022, le montant moyen versé aux éleveurs s'est établi à 48 € par tranche de 1 000 litres.

CHARGES OPERATIONNELLES

Alimentation		
Concentré	471 € /t., soit +7% de hausse globale sur l'année	
	SIMT	SIGT
Frais d'élevage	127 € / UGB	100 € / UGB
Frais vétérinaire	96 € / UGB	61 € / UGB
Autres charges opérationnelles		
Poudre de lait (SERVALOR ELITE)	3 € / kg	
Foin	320 € /t.	
Paille	120 € /t., soit 20€ la botte de 210KgMS	
Engrais prairie (33-11-06)	1 050 € /t., soit 670€/t. prix aidé par la coopérative	
Mélasse	137 € /t.	
Balle ronde d'ensilage d'herbe	77 € pour environ 200Kg MS (livrée en élevage)	
Balle ronde d'ensilage de maïs	93 € pour environ 200Kg MS (livrée en élevage)	

En 2022, le coût du concentré a enregistré deux augmentations. Pour la catégorie VL 45, qui est la plus largement consommée, le prix a débuté à 440 € par tonne en début d'année, pour finir à 501 € par tonne à la fin de l'année.

CHARGES DE STRUCTURE

	SIMT	SIGT
Carburant – lubrifiant / ha SAU	262 €	289 €
Entretien matériel / ha SAU	208 €	375 €
Assurance / ha SAU	321 €	312 €
Eau + électricité / UGB	85 €	59 €
Frais de gestion	3 500 €	3 655 €
Cotisations sociales	1 427 €	2 710 €
Impôts et taxes	577 €	1 426 €

Les éléments de dépenses mentionnés ci-dessus ne constituent qu'une partie des charges structurelles. Lors de votre étude de projet, veillez à inclure, le cas échéant, les coûts liés au fermage qui s'élève d'environ 250 € par hectare ; les frais des travaux sous-traités, comme la réalisation de l'ensilage d'herbe, l'épandage des effluents d'élevage, etc. ; les dépenses relatives aux employés, ainsi que les remboursements annuels des prêts contractés.

Nouvelle programmation FEADER pour la période 2023-2027 : le taux de subvention de base pour la construction ou la modernisation de bâtiments est de 60%, avec une majoration à 65% pour les jeunes agriculteurs (JA). Les plafonds d'investissement maximums pris en considération, en fonction du type de bâtiment, restent inchangés.

Type de bâtiment	Plafond d'investissement
Bâtiment logettes avec une fosse sous caillebotis	12 723 €/vache logée
Bâtiment logettes avec racleur et une fosse classique	13 179 €/vache logée
Parc pour génisses	6 740 €/génisse logée
Hangar fourrager	380€/m ²

PRIX DE VENTE ET ACHAT D'ANIMAUX DE RACE LAITIÈRE

		Prix moyen	
	Poids moyen	Au kg	Par tête
Achat de génisses pleines			
Toutes races laitières	environ 550 kg vif	---	2 800 €
Ventes			
Réformes	300 kg carcasse	3,16 €	950 €
Veaux femelles	50-60 kg vif	6,97 €	380 €
Veaux mâle de 8 jours	45-50 kg vif	---	150 €

VALEURS D'INVENTAIRE DU CHEPTEL LAITIÈRE

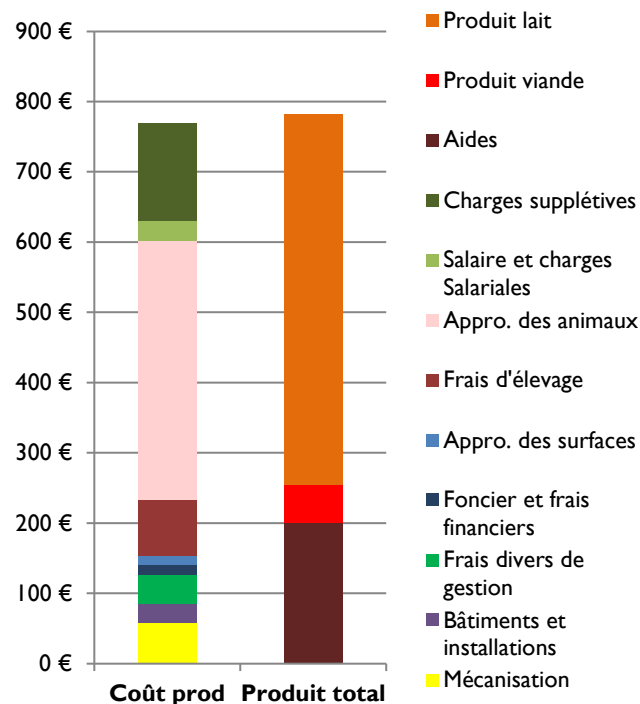
		Standard	Supérieur
Vaches laitières	Prix Poids	1 500 € 600 kg vif	1 800 € 650 kg vif
Génisses plus de 2 ans	Prix Poids	2 134 € 600 kg vif	
Génisses 1 à 2 ans	Prix Poids	1 000 € 350 kg vif	
Génisses 3 à 12 mois	Prix Poids	700 € 120 kg vif	
Veaux naissants reproducteurs	Prix Poids	380 € 60 kg vif	
Veaux naissants	Prix Poids	151 € 45-120 kg vif	

COUT DE PRODUCTION 2022 - EXPLOITATION STANDARD (€ / 1 000L DE LAIT)

TYPE SEMI-INTENSIF GRAND TROUPEAU

Coût de production total	768 €
Charges supplétives	139 €
dont rémunération de la main d'œuvre familiale	139 €
dont rémunération des capitaux propres	0 €
Coût de production hors charges supplétives	629 €
Approvisionnement des animaux	368 €
dont concentrés et minéraux	316 €
dont fourrages et pension	51 €
Frais d'élevage	79 €
dont frais vétérinaires	14 €
Approvisionnement des surfaces	14 €
dont engrais et amendements	12 €
Foncier et frais financiers / Foncier et capital	14 €
dont fermage et frais du foncier	4 €
Frais divers de gestion	41 €
Bâtiments et installations	27 €
dont amortissements	12 €
Mécanisation	58 €
dont amortissements	18 €
Salaires et charges salariales	28 €
Solde	14 €
Niveau de rémunération de la MO (SMIC/UMO)	2,27

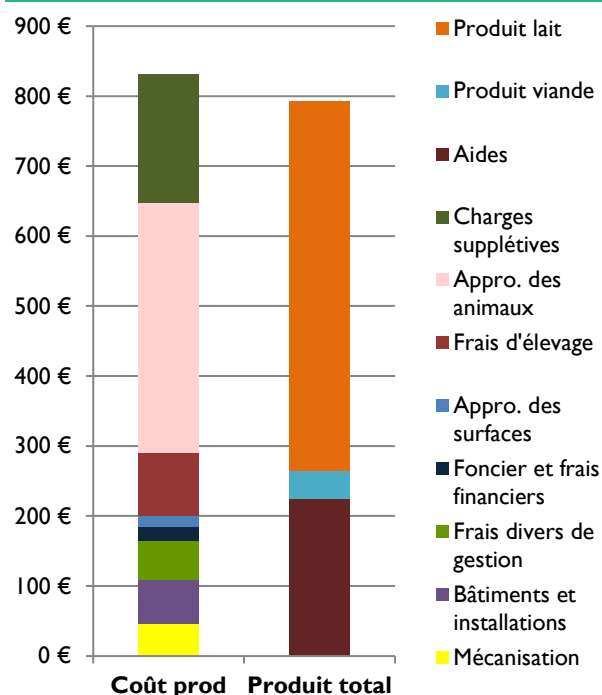
Produit total	782 €
Produit lait	528 €
Produit viande	54 €
Aides	201 €



TYPE SEMI-INTENSIF MOYEN TROUPEAU

Coût de production total	832 €
Charges supplétives	184 €
dont rémunération de la main d'œuvre familiale	184 €
dont rémunération des capitaux propres	0 €
Coût de production hors charges supplétives	648 €
Approvisionnement des animaux	358 €
dont concentrés et minéraux	298 €
dont fourrages et pension	60 €
Frais d'élevage	89 €
dont frais vétérinaires	20 €
Approvisionnement des surfaces	16 €
dont engrais et amendements	14 €
Foncier et frais financiers / Foncier et capital	19 €
dont fermage et frais du foncier	11 €
Frais divers de gestion	56 €
Bâtiments et installations	62 €
dont amortissements	44 €
Mécanisation	47 €
dont amortissements	16 €
Salaires et charges salariales	0 €
Solde	-39 €
Niveau de rémunération de la MO (SMIC/UMO)	1,62

Produit total	792 €
Produit lait	528 €
Produit viande	39 €
Aides	225 €



La méthode nationale de calcul du coût de production intègre comme une charge (dite supplétive) la rémunération de la main d'œuvre familiale à un niveau de 2 SMIC par UMO (avec SMIC de 15 630 € en 2022). Un solde positif indique une rémunération du travail supérieur à ce niveau. Les capitaux propres ne sont pas rémunérés.



INDICATEURS TECHNICO-ECONOMIQUES

Conjoncture 2022

	Semi-Intensif Moyen Troupeau		Semi-Intensif Grand Troupeau	
Indicateurs techniques	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard
Nombre VL (tête)	49	49	80	80
Nombre UGB Total	69	73	120	132
UMO Total	2	2	4	4
SFP (Ha)	22	22	28	28
Chargement UGB/Ha SFP	3	3	4	5
Volume de lait vendu (l)	315 000	350 399	535 000	579 506
Lait vendu/vache (l)	6 429	7 151	6 688	7 244
Lait vendu/Ha SFP (l)	14 651	16 298	19 107	20 697
Concentré consommé (gr/l)	450	558	475	583
IVV (jour)	420	433	416	445
Taux de renouvellement (%)	25	34	27	39
Production autonome (l)	312 947	347 623	532 664	576 441
Indicateurs économiques	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard
Produit brut (€)	247 216	271 058	421 122	452 534
dont aides totales (€) (POSEI, FODELAIT, DEFI, Modulation ARIBEV, PAB, ICHN)	75 445	79 006	113 142	116 215
dont achat génisses (€)	-2 800	-5 600	0	-5 600
Charges opérationnelles. (€)	106 141	162 472	231 807	267 702
dont achat alimentation (€) (concentrés + fourrages)	77 182	123 446	179 036	209 084
Marge Brute/vache laitière (€) (aide ICHN non-incluse)	2 879	2 216	2 366	2 310
Charges de structure hors amortissement (€)	37 600	42 231	59 969	76 551
dont mécanisation (€)	21 930	16 410	32 656	33 786
EBE (€)	110 054	72 934	130 185	109 121
Annuités et frais financiers court terme (€)	36 676	35 796	48 558	52 486
Revenu disponible (€)	73 378	37 138	81 628	56 635
Revenu disponible par UMO exploitant (€)	36 689	18 569	32 651	22 654
Coût de production (€/1000 l.)	738	832	767	768



RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES EN ÉLEVAGE - RÉUNION

Pour plus d'informations : Département Diversification Animale – Chambre d'Agriculture de la Réunion

Jery RANDRIANASOLO – Coordonnateur : jery.randrianasolo@reunion.chambagri.fr, Damien ROGER – Animateur technique : damien.roger@reunion.chambagri.fr
Stéphane SAGORIN – SICALAIT : s.sagorin@sicalait.fr, Patrick SARZEAUD – IDELE : patrick.sarzeaud@idele.fr

Octobre 2023

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy 75595 Paris CEDEX 12 - www.idele.fr – PUB IE 0023600007